



LE TÉLÉTRAVAIL À LA DSRH : LA CGT VOUS DONNE LA PAROLE



Dans le cadre des mesures contre la pandémie de la COVID 19, beaucoup d'agents de la DSRH ont télé-travaillé, sans cadre collectif. Ce mode de télétravail dégradé a été diversement vécu. Profitant de la situation, la DSRH veut aller très vite sur le sujet. C'est pourquoi la CGT s'adresse à vous :

Comment voyez-vous le télétravail ?

C'est à partir de votre expression que la CGT portera les revendications du personnel sur ce sujet afin de ne pas laisser s'installer ce mode d'exercice du travail au seul profit de la Direction.

Comment avez-vous vécu la période de travail à distance ?

Points positifs / points négatifs :

Souhaiteriez-vous accéder à la possibilité de télé-travailler ?

Pour vous quels sont les éléments qui vous paraissent importants pour fixer un cadre au télétravail ?

Quelles modalités du télétravail souhaiteriez-vous : ⁽¹⁾

Domicile Site postal autre CSRH Espace co-working autre :

A quelle fréquence :

Partagez-vous ou non ces propositions : ⁽¹⁾

- Dédommagement pour les frais engagés à domicile : OUI ou NON si oui, quel montant :

- Fourniture du matériel par l'entreprise (ordinateur / connexion / fauteuil) : OUI ou NON

- Liberté du choix des modalités : jours volants OUI ou NON ou jours fixes : OUI ou NON

- Nombre de jours de télétravail maximum par semaine : 1 ou 2 ou

- Déconnexion automatique à partir d'une certaine heure : OUI ou NON

- Accès aux titres restaurant pour les jours en télétravail : OUI ou NON

- Qui doit autoriser l'accès au télétravail : Manager DSRH Médecin autre :

Vos propositions + libre expression :

⁽¹⁾ cochez votre réponse

A REMETTRE À UN-E SYNDIQUÉ-E CGT DE TON SERVICE OU À TRANSMETTRE SUR LA BOITE : cgtconsultdsrh@gmail.com

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00- C.C.P. Paris 20376 D - <http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : fede@cgt-fapt.fr